



Dans ce numéro :

Edito	1
Point de vue de Patrick Bayeux	2/3
Interview des conseillers techniques sportifs	4/5
Manque d'activités physiques chez les adolescents	5/6
Interview : X.Chigot et E.Bernad	7/8/9
La Russie exclue des Jeux Olympiques et des championnats du monde	9
Nike, un caillou dans la chaussure de l'athlétisme mondial	9
Une maison de performance aux JO de Tokyo 2020	10
JO 2020 : le plan des Français pour lutter contre la chaleur	10/11
JO 2024: L'île de Tahiti choisie pour accueillir les épreuves de surf	11/12
Soirée annuelle du Sport-Santé du Val de Marne	12
Le Val de Marne veut récupérer sa part du gâteau des JO	12/13
Nuit du Sport Val de Marne	14
Coupe du monde de fleuret féminin à Saint-Maur	15
Présence du CDOS ...	15
Le nombre de cycliste bondit de 54% en un an à Paris	16

Je présente à toutes et à tous, et tout particulièrement aux actrices et acteurs du monde sportif et associatif tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020. Santé, bonheur et joie dans votre vie associative, professionnelle et personnelle.

En ce début d'année, les diverses informations à la une des médias ne sont malheureusement pas réjouissantes ...

A notre humble niveau de dirigeants sportifs, nous nous devons de promouvoir les règles qui concourent au bon comportement dans notre société : celles du Fair Play, de la charte Olympique et de l'Ethique sportive.

La violence, quelle qu'elle soit, n'est pas de mise dans notre univers. Cette année Olympique 2020 verra se dérouler les Jeux de TOKYO au Japon cet été.

Pour le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val de Marne, lors de notre Assemblée Générale de mars, nous devons nous prononcer sur les nouveaux statuts et règlement intérieur, que nous ont imposés la direction du CNOSF. A ce jour nous sommes en attente de leurs conclusions, sur la présentation de ces derniers et de nos commentaires.

Nous devons rester vigilants sur les différentes orientations que notre Comité veut développer dans les prochaines années. Nous avons été précurseurs sur de nombreuses actions, et nous devons le rester dans les autres actions à développer pour l'avenir des sportifs du Val de Marne.

Ces actions doivent être dirigées vers tous les sportifs du département, et vers tous ceux qui sont aujourd'hui très loin des pratiques sportives, notamment :

- Les personnes en situation de handicap
- Les féminines dans certaines disciplines
- Le sport santé et le bien être
- Les personnes issues des Quartiers Politique de la Ville
- Les enfants et adolescents, du primaire à l'université

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020 !

W.L

Point de vue de Patrick Bayeux : Gouvernance du sport sur les territoires, une usine à gaz qui inquiète !



Patrick Bayeux, consultant en politique pu-

Peu de personnes dans les travées du salon des maires, début décembre, plébiscitaient la nouvelle gouvernance du sport. « On nous a annoncé une révolution il y a 2 ans. Pour l'instant rien n'a changé ». « Au niveau local l'Etat s'est désengagé, la part territoriale du CNDS est gérée par les fédérations et les services déconcentrés sont en voie de disparition. » « En tout cas au niveau des collectivités c'est silence radio ». « Tout ça pour transformer le CNDS en agence et pour que l'Etat se désengage »...

Voilà quelques propos entendus pendant ces 3 jours mais qui résument bien le sentiment de flou qui règne autour de cette nouvelle gouvernance.

Même l'atelier organisé par l'agence n'a pas convaincu. Sur les équipements sportifs l'agence a révélé avoir financé 317 équipements pour un montant de 55 M€ dont 133 équipements sportifs de niveau local pour un montant de 3,8 M€ ... L'atelier a plus renforcé le sentiment d'un saupoudrage que celui d'une vision partagée et discutée par les acteurs de la gouvernance. Le seul axe qui semble clair comme l'ont rappelé les intervenants c'est le financement des piscines, « la priorité de la ministre ! » Pour le savoir nager c'est un autre problème plus personne n'y comprend rien entre ce qui relève du club, de l'éducation nationale, des collectivités, ... on en parlera une autre fois Au niveau de la gouvernance sur les territoires c'est encore plus flou

« Chaque conférence régionale devra définir le niveau des conférences des finan-

ceurs » a affirmé Frédéric Sanaur le directeur de l'agence. Propos réitéré avant hier à Bordeaux dans le cadre de la 3ème réunion de la conférence territoriale du sport de Nouvelle Aquitaine.

Sur le stand du ministère, c'est la soupe à la grimace. Un sentiment d'amertume lié au fait que pour certains les conférences des financeurs sont juste un moyen pour les collectivités de dépenser les crédits de l'agence, des crédits gérés avant par les commissions territoriales du CNDS et administrés par l'Etat.

Si chacun a compris le rôle des conférences régionales du sport (que certains dénomment parlement du sport), qui est de définir avec l'ensemble des acteurs du sport un projet sportif territorial, le niveau des conférences des financeurs fait débat.

Pour l'agence : plusieurs conférences des financeurs par territoire

Dans la vision de l'agence, il pourrait y avoir une conférence des financeurs au niveau régional, une conférence au niveau départemental, des conférences au niveau métropolitain, voire au niveau de l'agglomération. Selon l'agence (présentation à Bordeaux) la conférence des financeurs

« définit le seuil des financements à partir desquels les projets doivent lui être présentés s'assure de la conformité de ces projets aux orientations définies par le projet sportif territorial

identifie les ressources pouvant être mobilisés par chacun des membres de la

commission ».

Chaque collectivité pourrait avoir sa conférence des financeurs !

Une conférence des financeurs plus vue plutôt comme un parlement local du sport, une instance de démocratie participative. Pour que cela fonctionne il faudra que la région soit présente dans toutes les conférences des financeurs, le département dans celle de la région et des intercommunalités de son territoire... Ça promet un certain nombre de réunions. Sans compter qu'on imagine mal certains élus devoir justifier leur politique devant les co financeurs ! Côté simplification, l'enjeu essentiel de la nouvelle gouvernance, c'est raté. « on n'y comprend rien » « on se sait pas où ils vont et eux non plus visiblement » « Une usine à gaz, ... sans gaz » prédisaient certains avant hier à Bordeaux. A vouloir construire une déclinaison territoriale de l'agence, là où l'enjeu consiste à organiser une gouvernance locale partagée, on « refait le CNDS avec moins d'argent et en beaucoup plus compliqué. Les élus de terrain ne pourront pas l'accepter... »

« Si la gouvernance sur les territoires ne fonctionne pas ce sera de la faute des représentants des associations de collectivités territoriale ».

Ce propos d'un fin connaisseur du dossier résume bien ce qui pourrait être la vision politique du gouvernement (Bercy et Matignon) qui a toujours en tête le scénario AP 22 (l'Etat gère le haut niveau et les collectivités le développement). En effet les collectivités ont refusé dans le chantier gouvernance la

« Chaque collectivité pourrait avoir sa conférence des financeurs ! .. »

répartition de compétences ou la désignation de chefs de file. Cette position a été réaffirmée (par les mêmes représentants d'ailleurs) devant la commission du Sénat. Et bien « les représentants des collectivités devront assumer cette prise de position ! Qu'ils expérimentent, on verra bien ... »

L'absence de chefs de file, et la volonté d'examen par projets : deux erreurs majeures
Pour ma part je considère que cette absence de chef de file est une erreur majeure surtout si plusieurs conférences des financeurs sont mises en place sur un seul territoire.

Soit il existe une seule conférence des financeurs au niveau régional avec des thématiques. C'est ce qui avait été imaginé dans le chantier « rénovation de la gouvernance du sport ». A noter que seuls les financeurs étaient présents au sein de la conférence des financeurs. Dans notre vision la conférence de financeurs définissait les modalités de financement des politiques discutées au sein de la conférence régionale du sport en identifiant un type de financement par financeur en fonction de sa politique. Chacun conservait ensuite son pouvoir de décision individuelle de financement. Ce qui changeait, c'est que ces décisions financières intervenaient dans un cadre concerté. Par exemple pour le soutien aux clubs professionnels et de haut niveau, chaque niveau de collectivité se prononcerait sur le type de soutien : la région sur l'emploi et la formation, le département pour le soutien à la mise en place de section sportive dans les collèges, ou pour des actions en faveur des handicapés, les métropoles et le bloc communal en faveur d'un soutien aux centres de formation, pour des actions éducatives auprès des

jeunes, ...

Soit il existe plusieurs niveaux de conférences des financeurs, une au niveau régional, une au niveau des départements, une au niveau du bloc communal c'est à dire trois conférences des financeurs par région mais chacune avec des compétences partagées et des chefs de files clairement désignés.

Par exemple la région aurait en charge la conférence des financeurs sur la formation, le haut niveau, les grands événements sportifs, de la santé. Le département aurait en charge la conférence des financeurs en charge des sports de nature, du handicap, de l'accès aux pratiques sportives en milieu rural, les métropoles le bloc communal la conférence en charge des du sport professionnel, des équipements sportifs, de l'éducation par le sport. C'est la notion de spécialisation « à la carte » proposée par les collectivités dans le cadre du chantier « rénovation de la gouvernance du sport »

Au final, ce qui se construit, c'est une sorte de « subsidiarité inversée » dans lequel tout le monde s'occupe de ce qui ne le concerne pas. Gageons sur la rationalité des élus locaux pour qu'ils boycottent de telles usines à gaz. Mais, alors, « tout ça pour ça ? »

Extrait du rapport « gouvernance »

En outre, une « conférence des financeurs » pourrait être expérimentée, voire créée par la loi, pour réunir l'État, le mouvement sportif, les collectivités (région, départements, intercommunalités, communes), le monde économique, et définir sur la base du projet sportif territorial un programme coordonné de financement.

Ainsi, par territoires, la conférence des financeurs pourrait constituer « un guichet

unique » pour les acteurs du sport, chaque financeur intervenant sur sa priorité tout en construisant des réponses plus lisibles et plus cohérentes pour les bénéficiaires.

Les collectivités n'ont pas souhaité répartir des compétences entre elles, ni désigner de chef de file, tant la situation sur les territoires est hétérogène. Elles considèrent que les élus locaux et les acteurs du sport sont suffisamment responsables pour définir à l'échelle de chaque territoire qui porte quelle politique, ce qui revient à discuter, par territoire, de la spécialisation « à la carte » des différents acteurs (voir chapitre 5-2).

La contractualisation pourrait se faire sur la base du projet sportif territorial qui comprendrait a minima 4 grandes politiques publiques. Elle permettrait de garantir une pluriannualité des engagements et le respect de la volonté de chaque partenaire.

http://www.sports.gouv.fr/autres/Gouvernance_Rapport.pdf

Source : Patrick Bayeux - acteursdusport.fr

« En outre, une « conférence des financeurs » pourrait être expérimentée, voire créée par la loi, pour réunir l'État, le mouvement sportif, les collectivités (région, départements, intercommunalités, communes), le monde économique, et définir sur la base du projet sportif territorial un programme coordonné de financement. »

..»

Interview—Crise des conseillers techniques sportifs : « un resserrement du nombre de CTS » préconisé

Après six mois de travail, l'ancien gymnaste Yann Cucherat et le haut fonctionnaire Alain Resplandy-Bernard, les deux tiers de confiance choisis par la ministre des Sports Roxana Maracineanu lui ont remis, début décembre, leurs recommandations.

« Comment résumer votre mission sur les six derniers mois ?

Yann Cucherat : c'est un lourd travail (sourire). On y a passé plus de six mois avec Alain (Resplandy-Bernard), et rencontré quatre-vingt-dix personnes issues de tous horizons. Tous souhaitent des évolutions du système. La question du statut est importante mais elle est secondaire par rapport aux enjeux de modernisation de la gestion des ressources humaines. C'est l'une des cinq recommandations transverses aux trois scénarios envisagés.

Quels sont-ils justement ?

Alain Resplandy-Bernard : d'abord, il faut savoir de quoi on parle. 1 549 cadres techniques fonctionnaires, cela représente 121 M€ de coûts pour l'État, c'est plus que ce qui est versé aux Fédérations dans le cadre des conventions d'objectif, 83 M€. Ils font des métiers très différents, entraîneurs nationaux, DTN, chargés du développement du sport dans les quartiers, les régions... 40 % d'entre eux ont des compléments de rémunération fédéraux. À côté de ces 1 549 CTS, il y a presque autant de cadres techniques fédéraux qui peuvent remplir les mêmes missions mais qui sont des contractuels de droit privé des Fédérations.

Y.C. : le scénario 1 est un

aménagement marginal du système actuel. Les CTS resteraient des fonctionnaires. Ils seraient affectés soit à la direction des Sports soit dans un service déconcentré (dans les régions) et travailleraient auprès des Fédérations. Les aménagements marginaux seraient liés aux préconisations qui apparaissent dans le rapport des inspecteurs généraux de 2018 (*). Ce scénario a l'acceptation syndicale mais des Fédérations vont se positionner comme des demandeurs de postes budgétaires supplémentaires d'une année sur l'autre. Avec Paris 2024, on peut être en position de force mais, une fois que les Jeux seront terminés, il faudra renégocier des postes budgétaires d'une année sur l'autre.

Cinq recommandations

- Créer une direction des ressources humaines moderne et mutualisée pour les cadres d'État et fédéraux, de préférence rattachée à l'Agence nationale du sport.
- Confier le pouvoir hiérarchique des cadres aux directeurs techniques nationaux (DTN).
- Attirer les meilleurs entraîneurs nationaux.
- Créer une école des cadres d'État et fédéraux ouvertes aux dirigeants des Fédérations.
- Nommer un garant de l'éthique indépendant et incontournable qui a les moyens d'assurer sa mission.

A.R.-B. : le scénario 3 est de dire : on arrête de recruter des fonctionnaires. C'est la mise en extinction du corps des CTS. À partir de maintenant, l'État finance tous ces postes au fur et à mesure des départs par des subventions versées à la Fédération qui recrute des contractuels de

droit privé. Il a un avantage, très simple : l'État ne met plus de fonctionnaire et garde ceux qui sont en place. Pour nous, ce scénario ne prend pas assez en compte la diversité des métiers des Fédérations ; il est trop brutal et créera un vrai blocage.

Le scénario 2 est donc votre préféré ?

A.R.B. : Oui, c'est celui d'un resserrement du corps des CTS, c'est-à-dire du nombre de CTS fonctionnaires. On n'a pas donné de chiffres car il faut d'abord effectuer un travail fin. C'est au ministère de le mener avec les Fédérations pour dire quels sont les métiers où il est intéressant d'être fonctionnaire et ceux où ce n'est pas un atout dans la compétition. Cela va dépendre des Fédérations, des disciplines. C'est bien d'avoir des experts capables de passer d'une discipline à l'autre. Quid du concours des professeurs dans ce scénario ?

Y.C. : on veut qu'il y ait toujours des cadres d'État et des fonctionnaires qui puissent exercer auprès des Fédérations, donc il faudrait rouvrir le concours. On préconise de l'ouvrir en priorité aux sportifs de haut niveau parce que ce sont eux qui ont un parcours, un bagage et une expertise particulière, qu'ils peuvent ensuite transférer au bénéfice de leur Fédération.

Et pour les autres postulants au concours ?

A.R.-B. : l'idée n'est pas de remplacer tous les départs car on est dans un resserrement. On doit voir Fédération par Fédération, celles qui préfèrent avoir la subvention et recruter un cadre de droit privé. Il y aura forcément moins de recrutements que par le passé ; on dit qu'il



La Ministre des Sports
Roxana Maracineanu

faut privilégier les sportifs de haut niveau. Cela ne veut pas dire 100 % de sportifs de haut niveau mais un apport majeur. C'est aussi un moyen pour l'État d'assurer la reconversion professionnelle de gens qui se sont investis dans la haute performance.

Et quid du détachement ?

Y.C. : on ne propose pas un détachement d'office, on dit juste que ceux qui vont partir à la retraite, ou ceux qui vont décider de partir dans d'autres missions, ne seront pas remplacés. L'État pourra proposer des compensations financières aux Fédérations pour recruter des agents de droit privé qui seront sous l'autorité du directeur technique national.

A.R.-B. : le détachement subi, pour nous, n'est pas respectueux des individus. Le gouvernement l'a abandonné et il n'est plus dans le paysage.

Quel sera le montant de la compensation financière pour les Fédérations ?

A.R.-B. : l'État nous a rappelé que l'on n'était pas là pour faire des économies. Le but est aussi de gagner en souplesse. Le problème du système d'avant - on le voyait

quand vous décidiez de placer un cadre technique avec 40 ans de carrière auprès d'une Fédération - est qu'il est très difficile à modifier. On le voit dans la répartition des CTS par Fédération. Certaines sont très bien dotées parce que c'est le fruit de l'histoire et d'autres, dans des disciplines plus émergentes, le sont moins. Vous ne pouviez allouer les moyens que lors des départs en retraite. Si vous mettez des subventions, c'est beaucoup plus facile d'accompagner les disciplines émergentes.

Quand préconisez-vous une mise en oeuvre ?

A.R.-B. : il faut que l'État affirme son ambition et tranche rapidement pour que l'on mette ce sujet derrière nous. Après, la mise en oeuvre pratique peut prendre un peu plus de temps.

Y.C. : aujourd'hui, cette forme d'incertitude cristallise les tensions. Il est urgent que l'État donne ses orientations très claires pour que chacun sache ce qu'il fera demain. Je pense que le scénario 2 et le resserrement du corps des fonctionnaires doit être lissé dans le temps. Si on se dit que pendant cinq ans, jusqu'à Paris 2024, l'orientation donnée par l'État va bouger pro-

gressivement et si on se rend compte qu'à certains endroits cela ne fonctionne pas, il faut pouvoir réguler. C'est plus cohérent que de dire : à partir de 2020 on transforme tout et on casse la machine qui fonctionne. »

(*) Le rapport de l'inspection générale remis en novembre 2018 apporte son soutien aux CTS et invite le gouvernement à agir prudemment car ils sont la « cheville ouvrière du sport de haut niveau et du développement des pratiques sportives ».

Source : L'Equipe

« La question du statut est importante mais elle est secondaire par rapport aux enjeux de modernisation de la gestion des ressources humaines. C'est l'une des cinq recommandations transverses aux trois scénarios envisagés. »

Le manque d'activité physique, un mal chez les adolescents du monde entier

Après avoir interrogé 1,6 million d'adolescents dans 146 pays, des chercheurs ont constaté que plus de 80 % d'entre eux ne pratique même pas une heure d'exercice par jour.

De la chaise d'école au siège du bus, du canapé au lit, et rebelote le lendemain... Dans leur vie quotidienne, de nombreux adolescents ne fournissent que très peu d'efforts physiques.

Trop peu, même, d'après

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui met en garde contre les effets délétères de cette inactivité dans une étude publiée vendredi 22 novembre dans la revue médicale *The Lancet Child & Adolescent Health*. A travers le monde, plus de 80 % des jeunes ne satisfont pas à la recommandation officielle qui est d'effectuer une heure d'exercice chaque jour.

Pour parvenir à cette estimation, les chercheurs ont compilé des données recueillies

dans le cadre scolaire auprès de 1,6 million d'adolescents âgés de 11 à 17 ans et résidant dans 146 pays différents. « Ces jeunes ont répondu à des questionnaires sur leurs dépenses physiques au sens large, comprenant le sport mais aussi les déplacements actifs comme la marche ou les tâches domestiques », explique Regina Guthold, de l'OMS, auteure principale de l'étude.

Epidémie de paresse

Basées sur des autoévalua-



«Autre constat de l'étude : que ce soit en France, en Suisse, ou presque partout ailleurs dans le monde, les jeunes filles sont les plus concernées par le problème. »

tions, ces données comprennent une part d'imprécision. Par ailleurs, seuls les ados allant à l'école ont été pris en considération, alors que, dans certains pays, ils sont nombreux à avoir arrêté leur scolarité. « Mais ces résultats sont probablement les meilleures estimations disponibles des tendances globales, régionales et temporelles pour les niveaux d'activité physique chez les adolescents », estime Mark Tremblay, de l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (Canada), dans un commentaire qui accompagne l'étude. Sa conclusion est sans appel : les ados sont trop sédentaires. Et le problème ne se cantonne pas aux pays riches. A titre d'exemple, en 2016, la prévalence de l'inactivité physique des jeunes était de 78,4 % en Moldavie, 87,5 % en Egypte, 93,4 % aux Philippines, 84,7 % au Pérou ou encore 87 % en France.

Manque de connaissances ou d'équipements, sécurité insuffisante des infrastructures, accroissement du temps passé devant des écrans : de nombreuses explications sont avancées pour expliquer cette épidémie de paresse.

Or celle-ci met en danger la santé des adolescents : « Le manque d'activité physique entraîne un risque accru de surpoids et de maladies chroniques comme le diabète ou les douleurs de dos », détaille Chiara Testera, de la fondation Promotion Santé Suisse. « Pratiquer de l'exercice régulièrement est favorable au développement cognitif et donc à la capacité à apprendre, explique Regina Guthold. C'est aussi propice à l'établissement de liens sociaux. » Enfin, les études suggèrent que les ados actifs ont tendance à le rester à

l'âge adulte.

« Plus de quatre heures par jour devant un écran »

La France n'est donc pas en bonne place, avec 87 % des adolescents de 11 à 17 ans qui ne respectent pas les recommandations faites en 2016, soit un peu plus qu'en 2001 (86,2 %). D'autres enquêtes nationales vont dans le même sens. De même, selon le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « à 15 ans, seulement 14 % des garçons et 6 % des filles exercent une activité physique quotidienne en France ». La faute là encore à un mode de vie délétère.

La sédentarité progresse, comme chez l'adulte d'ailleurs. « Entre 2006 et 2015, le temps d'écran quotidien a augmenté d'une heure chez les 6-17 ans, soit plus de quatre heures par jour devant un écran », rappelait François Bourdillon, ancien directeur général de Santé publique France, lors de la sortie d'un rapport sur le sujet en 2017. Sans compter la part des déplacements actifs qui décroît d'année en année.

L'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps) a réalisé en 2018 un état des lieux de l'activité physique et de la sédentarité des enfants et adolescents français, le Report Card. « Rarement la littérature scientifique a autant fait la promotion d'un mode de vie sain à tout âge. Pourtant, les statistiques n'ont cessé de nous alerter sur une diminution de la pratique physique de nos enfants et adolescents, parallèlement à un accroissement toujours plus important de leurs comportements sédentaires », alertait ce document.

Les filles, les plus concernées

Autre constat de l'étude : que ce soit en France, en Suisse, ou presque partout ailleurs dans le monde, les jeunes filles sont les plus concernées par le problème. En 2017, une étude de l'Insee évoquait notamment un manque d'offres, dans le sport, à destination des filles. Elles sont globalement 85 % à ne pas suivre les recommandations en matière d'activité physique, contre 78 % chez leurs congénères masculins. Une situation d'autant plus préoccupante que cet écart continue de se creuser. Alors que la prévalence du manque d'activité physique a diminué de 2 % depuis 2001 chez les garçons, elle est restée stable chez les filles. Cette différence est encore plus accentuée dans l'Hexagone, avec 82,4 % des garçons qui ne bougent pas assez, et 91,8 % des filles.

En 2018, les états membres de l'OMS se sont mis d'accord sur une feuille de route visant à réduire la prévalence de l'inactivité physique chez les ados de 15 % d'ici à 2030. En revanche, « au vu des chiffres, il y a peu de chances que nous y parvenions », regrette Regina Guthold, qui invite les pouvoirs publics à se saisir du problème, notamment en développant de nouveaux programmes d'incitation à destination des filles. »

Source : Le Monde



Interview : Xavier Chigot et Eric Bernad font valser le handicap

L'ouvrage *Handicaps et activité physique* a posé en 2014 les fondements d'une démarche que Xavier Chigot et Éric Bernad traduisent depuis en situations pédagogiques. Après les jeux collectifs, la natation et l'athlétisme, ils s'intéressent aujourd'hui à la danse et aux activités d'expression.

Xavier Chigot et Éric Bernad, vous êtes conseillers pédagogiques dans le Val-de-Marne, spécialisés dans le champ du handicap. Vos ouvrages proposent d'aider les enseignants à répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, dans le cadre de l'EPS.

Quelle est l'origine de cette collection ?

Tout est parti d'une sollicitation des éditions EPS, qui ont constitué un groupe de travail pour faire le point sur le sujet. Dans le sillage de la loi de 2005 sur l'égalité des chances pour tous, les collègues des classes ordinaires étaient confrontés à la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Fruit de près de trois ans de travail, l'ouvrage *Handicaps et activité physique* a proposé une démarche d'observation et d'adaptation. Restait ensuite à la décliner en situations pédagogiques concrètes. C'est ce que nous faisons depuis, en profitant de l'expertise technique de collègues dans une activité donnée : Marianne Hassid pour la danse, pour prendre l'exemple de notre dernier fascicule.

Comment résumeriez-vous votre démarche ?

En une phrase, ce pourrait être : « Sachant la diversité des élèves, comment répondre aux besoins d'appren-

tissage de tous ? » Nos propositions s'appuient sur les dispositifs imaginés par les enseignants pour compenser le désavantage subi par les élèves en situation de handicap. Mais cette approche vaut pour tout élève : le handicap, ce sont d'abord des besoins d'apprentissage. Et des besoins d'apprentissage, tout élève en a.

La situation diffère toutefois selon qu'il s'agit d'une classe ordinaire ou d'élèves d'un établissement spécialisé...

Bien sûr : un éducateur en institut éducatif moteur (IEM) évitera de proposer du saut en hauteur à des élèves en fauteuil, alors qu'en classe ordinaire il s'agira plus généralement de mettre l'élève en situation de handicap en réussite parmi ses pairs valides, en proposant des adaptations qui permettent de maintenir sa motivation, et de restaurer une image de soi souvent dégradée.

Comment avez-vous choisi les activités déclinées en fascicule ?

De façon très pragmatique. Plutôt que de proposer des activités innovantes conçues pour tel ou tel profil d'élève, nous sommes partis de ce que pratiquent au quotidien les professeurs des écoles : à savoir les jeux collectifs, la natation, l'athlétisme, les activités expressives. Cela nous laisse encore les activités de plein air, l'orientation, le « roule et glisse »...

D'où procèdent les situations pédagogiques proposées ? De réflexions personnelles ou d'expériences innovantes menées par d'autres ?

Xavier Chigot : Un peu des deux. Je m'occupe beaucoup des troubles fonctions mo-

trices, en lien avec les établissements ressources du Val-de-Marne. Je vais dans les classes et réfléchis avec les enseignants à des adaptations dans toutes les disciplines, dont l'EPS. « Comment faire ? » : chaque jour, c'est la question.

Votre démarche repose sur trois temps : l'observation des élèves, la formulation d'hypothèses et la proposition d'adaptations. Pouvez-vous donner un exemple ?

Prenons la danse. Premier temps : observer l'élève en situation de handicap au sein d'un groupe d'élèves valides. Il s'agit d'être attentif aux obstacles qu'il rencontre, mais aussi et surtout à ses potentialités, c'est-à-dire à ce qu'il fait plutôt qu'à ce qu'il ne fait pas. Je m'explique : nous observerons qu'un élève « quitte la ronde », au lieu d'affirmer qu'il « ne respecte pas les consignes ». Deuxième temps : formuler des hypothèses afin d'identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves. Les enseignants font souvent l'économie de cette étape, tant ils sont habitués à trouver immédiatement une solution. Or il ne suffit pas de repérer l'obstacle : il faut identifier et nommer ce dont l'élève a besoin pour dépasser cet obstacle. Enfin, troisième temps : proposer des adaptations.

Est-ce si simple que cela ?

Évidemment non ! C'est à la fois un travail d'équipe et une démarche empirique : on peut se tromper d'hypothèse, ou d'adaptation. Mais c'est ce maillon-là que nous, enseignants spécialisés, pouvons apporter aux professeurs des écoles.



Eric Bernad et Xavier Chigot

Pour revenir à l'exemple de la danse, pour quelles raisons un élève quitte-t-il une ronde ?

Cela peut être parce qu'il a besoin de repères temporels : il ne sait pas à quel moment il faut passer à une autre action, ce qui peut être résolu par un repère sonore, visuel, ou le fait de venir lui taper sur l'épaule. Mais cela peut être aussi parce qu'il ne comprend pas pourquoi il faut former et rester dans la ronde : il a besoin de donner du sens à ce qu'il fait. Ou bien c'est parce qu'il n'est pas en confiance : trop de gens inconnus autour de lui. À chaque hypothèse peuvent correspondre plusieurs adaptations. Et nous n'identifions pas le type de handicap (moteur, auditif, visuel, mental) car les besoins sont communs à différents profils d'élèves.



Votre fascicule sur les activités expressives aborde à la fois les rondes, la danse de création, la danse collective, les marionnettes, les arts du cirque, la gymnastique rythmique et l'escrime artistique. Pourquoi un si large éventail ?

Il nous a semblé intéressant d'aller voir du côté d'activités différentes mais permettant de développer des compétences similaires, parce que certaines répondront mieux aux besoins et aux potentialités de tel ou tel profil d'élève. Prenons la danse : cette activité peut apparaître comme un support privilégié pour des élèves en situation de handicap, car on est sur le « corps sensible », sans enjeu compétitif. En outre, l'espace sol est idéal pour les élèves ayant des difficultés motrices. D'un autre côté, la multiplicité des consignes dans les danses traditionnelles risque de nous faire « perdre » certains enfants en chemin. Déplacer une ma-



riionnette sera alors plus facile pour certains, en leur permettant de s'exprimer avec la parole plutôt qu'avec le corps. Quant à l'escrime artistique, c'est l'expérience d'un collègue qui nous a séduite. Et puis, cette activité est pratiquée à l'Usep, non ?

Les fédérations sportives scolaires, Usep et UNSS, et celles dédiées au handicap, Handisport et Sport adapté, sont associées à chacun de vos ouvrages. Dans le dernier, l'Usep propose d'utiliser la danse contemporaine comme activité support. Qu'en pensez-vous ?

Votre question nous renvoie à notre première expérience en matière de danse d'improvisation : nous avons rencontré les élèves, atteints de troubles moteurs, d'un dispositif Ulis, pour leur proposer un projet commun avec des CM1 d'une classe de Vitry-sur-Seine. Leur première réaction fut : « On ne va jamais y arriver ! » Leur représentation était celle de la danse de salon, qu'il est inimaginable de pratiquer quand on peine déjà à se tenir debout. Moins codifiée, la danse créative offre davantage de liberté, ce qui est un atout pour s'adapter aux potentialités de chacun. Attention cependant ! Chez nos élèves, les problèmes sensoriels et moteurs ne sont pas forcément les plus importants : les troubles cognitifs sont également présents. Devoir opérer des choix peut les fragiliser, les déstabiliser. Certains préféreront une routine, un enchaînement ritualisé.

Avez-vous une idée de l'impact de vos ouvrages ?

Durant près de dix ans, nous avons organisé avec l'Usep en Val-de-Marne une grande manifestation appelée « Handi : cap sur le sport ! », qui réunissait des structures et dispositifs spécialisés et des

classes ordinaires, autour d'activités adaptées et handisport préparées à l'avance. Ce que nous proposons dans nos fascicules, en particulier celui sur les jeux et sports collectifs, prenait alors tout son sens. Lors de différentes interventions, nous avons aussi rencontré des conseillers pédagogiques qui les utilisaient. Mais pour ce qui est de l'impact direct dans les classes, il est bien difficile de l'estimer.

Les enseignants sont-ils suffisamment « armés » pour mettre en place ce que vous proposez ?

C'est difficile à dire. Ce qui est avéré en revanche, c'est que désormais les conseillers pédagogiques envisagent l'accueil de jeunes en situation de handicap. Cela dépasse l'incidence de nos travaux et s'inscrit dans un contexte général, avec des injonctions du ministère pour prendre en compte la présence de tous les élèves. L'inspectrice chargée du dossier de l'EPS en Val-de-Marne nous a également informés que nous serons amenés à développer des projets dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Nous sommes également sollicités par l'université Paris-Est Créteil pour partager notre démarche avec des étudiants en Staps qui se destinent au professorat d'EPS. Et, en dehors du milieu enseignant, nous avons récemment été invités à traiter de la question du handicap avec des maître nageurs sauveteurs.

Mais tout enseignant peut-il reproduire les situations proposées ?

Oui, avec un accompagnement. Car il ne faut pas le cacher : pour un enseignant non spécialisé dans le champ du handicap, il peut être difficile d'identifier et de nommer les besoins d'apprentis-

sage d'un élève.

Se pose aussi la question de l'évaluation des élèves en situation de handicap...

C'est un point essentiel, et c'est pourquoi nos séquences pédagogiques se terminent par une situation d'évaluation – et plus rarement une proposition de rencontre. L'évaluation est une question particulièrement complexe pour les enseignants : à partir de quel moment évaluer l'élève ? faut-il prendre en compte les compensations imaginées pour le mettre en réussite, ou est-ce l'avantager par rapport aux autres ? À ceci, nous répondons clairement : il faut conserver les

compensations dans l'évaluation, sinon on évalue un handicap, pas une performance. On n'imagine pas d'enlever à un déficient visuel son guide le jour où on l'évalue sur 200 m en athlétisme ! L'important, c'est de repérer des contextes de réussite et s'appuyer dessus pour enlever ensuite les béquilles, et mesurer les progrès. Et cela, c'est une vraie problématique de terrain dans l'Éducation nationale.

Source : usep.org

La Russie exclue des Jeux Olympiques et des Championnats du Monde

Le drapeau russe ne flottera pas sur les JO de Tokyo 2020, ni sur ceux de Pékin 2022. En effet, l'Agence mondiale antidopage (AMA) a décidé de suspendre la Russie pendant quatre ans suite à sa récidive en matière de triche et de falsification des données de contrôles.

Une sanction approuvée à l'unanimité

La décision a été prise par les membres du conseil exécutif de l'AMA. « La liste complète des recommandations de sanctions a été approuvée à l'unanimité », a déclaré un porte-parole de l'AMA. Le Comité de révision de la conformité préconisait notamment des sportifs neutres,

pas de drapeau ou d'hymne aux JO et à tout championnat du monde et l'interdiction d'accueillir ces compétitions sur son sol.

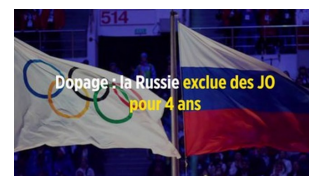
Mais l'histoire n'est probablement pas terminée puisque la Russie fera sans doute appel auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS) qui aura le dernier mot. Moscou dispose de 21 jours pour lancer la procédure. Celle-ci peut être diligentée par l'Agence russe antidopage (Rusada), le Comité olympique russe (ROC) ou toute fédération internationale qui serait concernée.

Des athlètes neutres

Cette suspension de la Russie n'interdit cependant pas les

athlètes russes de participer à une compétition internationale. « S'ils veulent participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou tout autre événement majeur figurant dans les recommandations, ils devront démontrer qu'ils ne sont pas impliqués dans les programmes de dopage décrits par les rapports McLaren ou que leurs échantillons n'ont pas été falsifiés », a expliqué le porte-parole de l'AMA.

Source : L'Equipe



Nike, un caillou dans la chaussure de l'athlétisme mondial

Le monde de l'athlétisme est confronté à une polémique vivace autour des nouvelles chaussures de la marque Nike qui font pleuvoir les records sur les marathons. La

Fédération internationale devrait prochainement revoir ses règles pour poser un cadre à l'évolution technologique.

Une nouvelle preuve qu'il se

passé quelque chose dans le monde de la course de fond ? Il ne fallait pas chercher bien loin, lors du marathon espagnol de Valence, samedi 30 novembre et dimanche 1er



décembre. « Bon nombre de coureurs étaient équipés de chaussures Nike, et elles animaient toutes les discussions chez ceux qui n'en portaient pas, sur le mode : de toute façon, on va être obligé de les mettre, raconte l'entraîneur d'athlétisme, Pierre-Jean Vazel. Leur influence sur les performances ne fait plus débat : c'est une évidence. »

Une pluie d'exploits phénoménaux

Effectivement, les records sont encore tombés à Valence. Celui d'Europe d'abord, avec le Turc d'origine kényane Kaan Kigen Özbilen, qui explose de près d'une minute l'ancienne marque établie en 2018 par le Britannique Mo Farah (2 heures 4 mn 16 s contre 2

heures 5 mn et 11 s). Mais plus largement, il y a eu une pluie de résultats sidérants : neuf femmes sous les 2 h 23 et trente hommes sous les 2 h 12. Du jamais vu !

Dernier exemple en date, la corrida de Houilles a vu se réaliser des performances à un niveau inégalé ces dernières années, singulièrement par les utilisateurs des fameuses chaussures : par exemple, 73 dans le top 100 masculin ont établi leur nouveau record personnel dont 20 des 25 premiers. La statistique prend d'autant plus de poids si l'on observe le gain moyen par rapport au précédent record personnel : 44,7 secondes ...

On se demande alors si on a affaire à une chaussure ... ou

à un ressort !

Certains même parlent ouvertement de dopage technologique. Nous avons tous en mémoire l'exemple en natation des combinaisons en polyuréthane. Aux championnats d'Europe petit bassin 2008, 17 records du monde avaient été battus par des nageurs portant la combinaison LZR Racer de la marque Britannique Speedo. La fédération internationale de natation avait réagi en interdisant ce genre de combinaison des compétitions en 2010.

Une maison de la performance aux JO de Tokyo 2020

Après le vote du budget 2020 de l'Agence nationale du sport, ses administrateurs ont acté l'installation d'une maison de la performance pendant les JO de Tokyo.

« Nous allons financer deux projets inédits en 2020, explique Frédéric Sanaur, directeur général de l'ANS. Renforcer notre action autour de la plateforme de gestion des données, c'est le projet Sport data hub au service de la performance. Ce plan national ne sera pas forcément opérationnel pour les Jeux de Tokyo (24 juillet-9 août 2020) mais prêt pour la fin de l'année 2020 », poursuit le dirigeant, qui mise sur

un plein régime pour les JO de Paris 2024.

L'autre projet est la création d'une maison de la performance, installée en dehors du village olympique, pendant les JO de Tokyo. « Cette maison, sur trois étages, sera dédiée à la préparation physique et mentale des athlètes. Plusieurs fédérations nous ont déjà confirmé leur intérêt. Elle sera financée par l'Agence en partenariat avec l'université de Shibaura », poursuit Frédéric Sanaur. Les deux initiatives font partie de l'enveloppe dédiée à la haute performance de 90 M€, le développement des pratiques, l'autre pilier de l'ANS,

étant doté de 194 M€.

« Le budget 2020 est en légère hausse à 292,90 M€ contre 286,60 M€ l'année écoulée », précise Frédéric Sanaur. Une augmentation qui résulte notamment de la participation financière du CNOSEF, l'un des quatre acteurs de la gouvernance avec l'État, les collectivités et le monde économique, à hauteur de 1 M€. Le directeur général a aussi provisionné 3 M€ de partenariat privé et/ou de mécénat.

Source : L'Equipe



JO 2020 : le plan des Français pour lutter contre la chaleur

Les Jeux de Tokyo l'été prochain s'annoncent comme les plus chauds de l'histoire. Les sportifs tricolores se prépa-

rent depuis longtemps au phénomène.

On leur promet l'enfer, des

températures flirtant avec les 30 degrés et surtout des taux d'humidité avoisinant les 80 %. De quoi mettre à mal les

organismes et surtout mettre en péril des mois de préparation. « Plus l'air est humide, moins l'évaporation de la sueur peut se faire, et moins la température du corps baisse », résume Philippe Le Van, médecin à l'Insep.

La triathlète Cassandra Beau-grand, victime d'une insolation lors du test event en août dernier, en sait quelque chose. « Le ciel était couvert et, au moment de la course féminine, les nuages ont disparu », se souvient Benjamin Maze, le directeur technique national (DTN). « Quand le ciel devient bleu azur, la chaleur est insoutenable », admet Fanny Mevellec, médecin de l'équipe de France de voile.

Dans le camp tricolore, l'opération Tokyo a été lancée depuis bien longtemps. À l'Insep, des chercheurs se penchent sur le phénomène, la Fédération française de triathlon a elle détachée depuis 2015 une personne pour travailler autour de l'impact de la chaleur sur la performance. « On étudie les données, certains subissent plus que d'autres, souligne Benjamin Maze, mais dans des conditions extrêmes, il y a une augmentation monstrueuse des pulsations. » Des gilets réfrigérants « made in France »

« On martèle donc les messages de vigilance, explique Philippe Le Van, qui sera responsable du service médical des Français à Tokyo. Les sportifs doivent s'entraîner à la chaleur et apprendre à refroidir leur corps. » À l'Insep, des chambres climatiques permettent de se mettre en condition. Dans ces salles de 16 mètres carrés, il est possible de s'entraîner sur des tapis de course en réglant la température et l'hygrométrie, de façon à recréer les conditions d'un mois d'août au Japon.

La fédération française de voile a, quant à elle, déniché des gilets réfrigérants « made in France », testés par les verriers qui travaillent par des chaleurs éprouvantes. Ils sont plus légers, plus facilement utilisables et la fédération internationale devrait les autoriser lors des épreuves olympiques.

Cette dernière a d'ores et déjà revu l'épaisseur des tenues en lycra afin de limiter la chaleur. Comme lors du test event, les organisateurs prévoient d'augmenter la quantité de glaçons disponible. Au triathlon, le ravitaillement d'équipes pourrait être autorisé. « Cela permettrait de s'adapter aux besoins de chaque concurrent, de pré-

voir aussi des bandeaux frais », poursuit le DTN.

« On travaille sur ce que les athlètes peuvent ingérer, sur le type de boissons et leur température, sur la fréquence aussi des ravitaillements », détaille le docteur Le Van. Des bassins de récupérations gonflables, déjà utilisés à Pékin en 2008, seront également emportés sur les sites, notamment celui du canoë-kayak. Cela permettra refroidir très rapidement le corps des athlètes, et évitera qu'ils n'aient à dépenser trop d'énergie pour le faire de manière naturelle. Une chose est sûre : la chaleur aura un impact sur la performance. Il faudra donc adapter sa stratégie, notamment au niveau de la gestion des efforts. « Mais attention à ne pas basculer dans la psychose, prévient Benjamin Maze. On sait depuis longtemps que les JO de 2020 ont lieu à Tokyo, on a eu le temps de s'y préparer. »

Source : Le Parisien



Cassandra Beau-grand, membre de l'équipe de France de triathlon, a particulièrement souffert de la chaleur, en août dernier, lors d'un test event.

JO 2024 : L'île de Tahiti choisie pour accueillir les épreuves de surf

Tony Estanguet le président du COJO (comité d'organisation des JO) l'a déclaré, Tahiti a été choisie pour organiser l'épreuve de surf aux JO 2024. Le fameux site de Teahupoo offre des vagues garanties au moment des JO (26 juillet-11 août 2024). Le CIO doit maintenant valider ce choix le 8 janvier. A l'issue d'un long conseil d'administration, Tony Estanguet, le président du Comité d'orga-

nisation des JO a déclaré à la presse que Tahiti avait été choisie pour accueillir l'épreuve de surf aux JO 2024. Ce conseil d'administration réunissait toutes les parties prenantes des Jeux (Cojo, CIO, Etat, collectivités, mouvement sportif). Ce choix doit maintenant être validé par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO), le 8 janvier.

"On a décidé de retenir les meilleures conditions pour les athlètes. Le site de Tahiti proposait des conditions bien meilleures, à cette période de l'année, sur la qualité des vagues. Sur l'aspect financier et du développement durable, il n'y avait pas de différences significatives entre les différents dossiers", a déclaré Tony Estanguet.



Concurrence



L'île polynésienne, étape du circuit pro masculin, était en concurrence avec trois sites dans le sud-ouest (Biarritz, Lacanau et Hossegor-Seignosse-Capbreton) et un en Bretagne (La Torche). Le site de Teahupoo a été choisi pour accueillir les 48 surfeurs et surfeuses qui disputeront les épreuves de shortboard en 2024.

Garanties

Le dossier de Tahiti l'a emporté en raison des garanties qu'offrent ses vagues pendant

la période des Jeux (26 juillet -11 août 2024) et malgré la distance de Paris (15.000 km). Outre la qualité des vagues, l'Etat voit d'un bon oeil l'idée d'associer l'Outremer à l'organisation des JO, et la ville de Paris ne s'y oppose pas

Sport additionnel

Le surf fait partie des sports additionnels du programme olympique aux JO de Tokyo-

2020 et le Cojo de Paris-2024 l'a aussi inscrit parmi quatre sports additionnels (escalade, surf, breakdance, skateboard), une liste que le CIO doit valider fin 2020.

Source: Francetvinfo

Soirée annuelle du Sport-Santé du Val de Marne



La soirée annuelle du sport santé s'est déroulée le jeudi 5 décembre 2019 à l'amphithéâtre du STAPS de l'UPEC à Créteil. Nous remercions pour leur participation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des Sports du Conseil Départemental et les enseignants du STAPS.

ciations, éducateurs sportifs, et étudiants.

« power point » de chacune des interventions.



Elle a connu un grand succès par le nombre et la qualité des participants : médecins, kinésithérapeutes, auxiliaires de santé, dirigeants d'asso-

Par ailleurs le haut niveau des interventions par des experts et chercheurs a permis de traiter le sujet sous les aspects scientifique et pratique. Le sujet choisi cette année, croisant les thèmes de récupération et des étirements avec celui du vieillissement est d'actualité.

Enfin pour conclure nous attendons vos éventuelles remarques et/ou critiques sur cette soirée, ainsi que des suggestions de thèmes répondant à vos préoccupations pour la prochaine session.

Concernant les contenus, vous pouvez consulter sur le site du CDOS la présentation

Le Val de Marne veut récupérer sa part du gâteau des Jeux Olympiques

Le département qui n'a obtenu aucun équipement tente de devenir centre de préparation pour accueillir des délégations et profiter des retombées des JO.

la mise. Mais les terres Val-de-Marnaises ne désespèrent pas de profiter de l'événement mondial.

les communes, à l'instar de Limeil-Brevannes qui y voit là, le reflet de « la vocation sportive » de la ville.



« Terre de Jeux 2024 ». Pour l'heure, dans le Val-de-Marne, l'expression ne reflète qu'un simple label. Le département qui a candidaté pour obtenir des équipements pour les Jeux olympiques 2024 est resté sur le bas-côté, quand Paris et la Seine-Saint-Denis principalement raflent

Une première étape franchie Depuis le 20 novembre dernier, 19 communes* du Val-de-Marne parmi 500 au niveau national, ont été estampillées « Terre de jeux 2024 ». Le 13 janvier, ce sera au tour du conseil départemental de recevoir le titre, remis par Tony Estanguet, président du comité olympique des JO. Une première étape symbolique dont se félicitent

Mais ce n'est qu'une étape pour tous ces candidats prétendant au statut de centre de préparation aux jeux (CPJ). Ce label permet ainsi aux collectivités d'être référencées dans un catalogue mis à disposition des comités nationaux olympiques et paralympiques, et accueillir alors des délégations étrangères, leurs supporters, dès

2022-2023. Les sites retenus devraient être connus au premier semestre 2020.

Des atouts

Dans ce cadre, le département entend bien jouer les « chefs de file », selon le terme utilisé lors de la dernière séance départementale par Daniel Guérin, vice-président (MRC) en charge des Sports, pour mener l'équipe val-de-marnaise à la victoire. « Malgré notre candidature, le Val-de-Marne a été tenu à l'écart par la municipalité parisienne, rage toujours l'élu. Il serait dramatique, alors que les jeux sont organisés à nos portes, que les Val-de-Marnais ne puissent pas y accéder comme salariés, bénévoles ou simples spectateurs. »

« Nous méritons mieux, juge à son tour Jacques JP Martin, le maire (LR) de Nogent et président du territoire Paris Est Marne et Bois. L'entraide du département va permettre d'enclencher une dynamique, un esprit d'équipe. Car le Val-de-Marne est voué au sport. »

Le 94 vante ainsi ses atouts. En tout premier lieu, des installations renommées : le domaine de Grosbois pour l'équitation, la base nautique de Choisy, le centre Brossollette pour l'escrime à Saint-Maur, le centre de tir à l'arc à Chennevières (l'un des plus grands au monde avec 39 000 m²) ou encore, le centre nautique et son plongeoir homologué à Nogent...

Autre corde notable : ses nombreux hôtels, plus faciles d'accès qu'à Paris, et profitant des transports, au pied de l'aéroport d'Orly. Un recensement des hôtels aux normes PMR (personne à mobilité réduite) a été mené avec les comités handisport et sport adapté, en vue aussi

des Jeux paralympiques.

Du lobbying

Mais la concurrence est rude. Alors le Val-de-Marne travaille aussi ses contacts. Du lobbying s'opère auprès de pays déjà en lien avec le Val-de-Marne, tels le Portugal, les pays d'Afrique du nord, etc., du fait de son histoire mais aussi auprès des fédérations, et via le monde sportif. Les champions sont mis à contribution. A l'instar du jeune retraité de l'escrime Jean-Michel Lucenay qui ira à la rencontre de collégiens à Gentilly en février. « Ceux qui sont encore actifs se préparent pour Tokyo, souligne Pascal-Pierre Ponsou-Sacquard, vice-président du CDOS (comité départemental olympique et sportif), délégué aux JO. Mais ils paraissent nos services civiques accueillis dans les grands clubs. » Lesquels sont notamment formés à la préparation de grands événements.

Le CDOS fait aussi valoir tout le travail en cours avec les jeunes sur « l'héritage des JO », après avoir été choisi comme territoire test par le Comité national d'organisation des jeux. « Un signe », veut croire le vice-président du CDOS, persuadé que « ces actions permettent d'éclairer les dossiers de candidature ».

Des initiatives locales

Localement, des communes se mettent aux couleurs des jeux. Exemple : à Bonneuil, où « dans la continuité de la labellisation », la ville propose à tous les écoliers de participer du 3 au 7 février, à la Semaine olympique et paralympique. Quant à Nogent, tous les événements sportifs ou pour les jeunes, « sont organisés sous l'angle des valeurs olympiques », selon le maire. La ville a aussi « l'intention d'adapter la plu-

part des infrastructures afin d'accueillir des personnes à mobilité réduite dans le cadre des Jeux paralympiques ». Une mobilisation d'autant plus forte, que les JO, dans la cité nautique, veulent dire quelque chose. Après tout, Pierre de Coubertin ne s'est-il pas entraîné devant les berges de Nogent?

*Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Alfortville, Le Perreux, Charenton, Cachan, Le Kremlin-Bicêtre, Villeneuve-le-Roi, Vincennes, Joinville, Villiers, Bonneuil, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brevannes, Ormesson, Choisy-le-Roi, Villejuif.

Source : Le Parisien



Le centre nautique de Nogent sur Marne

INVITATION

LA NUIT DU SPORT

Spectacles, Remise des récompenses, Buffet dînatoire

Monsieur William LEGUY
Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne

Et le Comité Directeur vous invitent à :

LA NUIT DU SPORT

Le lundi 20 janvier 2020 à partir de 18h45
au Théâtre Sud Est à Villeneuve Saint Georges

Invitation pour 2 personnes à présenter à l'accueil
Prière de confirmer votre présence avant le 12/01/2019

Adresse : Théâtre Sud Est, 21 avenue Carnot, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Nuit du Sport Val de Marnaise 2020

Cette 13ème édition aura lieu le lundi 20 janvier 2020, au Théâtre Sud Est de Villeneuve-Saint-Georges à partir de 18h45.

2020 oblige, le thème de la soirée sera les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

La Nuit du Sport est traditionnellement l'occasion de fêter le sport et la nouvelle année.

Comme chaque année, la soirée sera rythmée entre représentations sportives sur le thème choisi et récompenses sportives.

Pour cette treizième Nuit du Sport, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne a décidé de mettre à l'honneur :

- les services civiques,
- les espoirs-jeunes
- les dirigeants dans leur première année de mandat
- les arbitres et éducateurs de moins de 25 ans
- son coup de cœur
- et le traditionnel Prix de la ville hôte.

A l'issue du spectacle, vous pourrez prendre part au buffet dînatoire.

La soirée est sur réservation uniquement et totalement gratuite.

Pour participer, n'attendez plus et inscrivez-vous !

- Sur le site du CDOS, www.cdos94.org, onglet « actualités » rubrique « Toute l'actualité »
- Cliquez sur l'article « Nuit du Sport », à la fin de celui-ci cliquez sur le lien « Assoconnect »

Ou en nous envoyant un email à cdos94@cdos94.org

On vous attend nombreux !

Coupe du Monde de fleuret féminin à Saint-Maur

Saint-Maur accueillait à nouveau les 14, 15 et 16 décembre la coupe du monde de fleuret féminin. 204 escrimeuses étaient présentes représentant 41 nations.

Des installations toujours magnifiques (le centre sportif Brossolette) avec de grands écrans diffusant les résultats. En finale le samedi, l'Italienne A. VOLPI, médaille d'or battait sa compatriote M. BATTINI.

Le dimanche, 23 équipes concourraient. L'équipe de

France jouait une qualification pour les J.O. Heureusement, les deux nations les plus proches furent battues. Il reste néanmoins 95% de chance pour nos représentantes d'être qualifiées.

L'équipe de France, constituée de A. Blaze, S. Butruille, P. Ranvier et Y. Thibus, a terminé 5ème, défaite par la Hongrie.

Une finale superbe. La Russie était menée par l'Italie 28 touches à 39 à l'aube du dernier relai. La championne du

monde Russe égalisait dans la dernière seconde (41 à 41) Et c'est à la mort subite que le Russie battait l'Italie.

Une organisation remarquable. Tous nos compliments à la VGA.

A. Louvard



Présence du CDOS 94 ...

Le 5 novembre, au Conseil d'administration du CD Tourisme à Charenton le Pont—W.LEGUY

Le 6 novembre, à la journée Bénévolat Paris 2024, à Créteil—W.LEGUY-PP.PONSON SACQUARD

Le 20 novembre, à la cérémonie des Trophées du Sport Parisien, à Paris 13e—PP.PONSON SACQUARD

Le 21 novembre, aux assises Sport et Entreprise et à la soirée remise des trophées Sentez-Vous Sport, à Paris 13e—W.LEGUY-PP.PONSON SACQUARD

Le 22 novembre, au Conseil des Présidents, au CROSIF IDF—W.LEGUY

Le 23 novembre, à l'assemblée générale du CD Cyclo-tourisme, à Boissy Saint Léger—PP.PONSON SACQUARD

Le 26 novembre, à la réunion Interrégion, au CROSIF IDF—W.LEGUY-PP.PONSON SACQUARD

Le 14 et 15 décembre, à la Coupe du monde de Fleuret Féminin 2019, à Saint-Maur—A.LOUVARD

Le 17 décembre, à la soirée Les Etoiles de la VGA, à Saint-Maur—A.BERTRAND

Le 20 décembre, à la réunion du collège départemental FDVA, à Créteil—W.LEGUY

Le 20 décembre, à l'exposition « Les belles années de l'AS Orly Basket », à Orly—PP.PONSON SACQUARD



Le nombre de cycliste bondit de 54% en un an à Paris

Les comptages montrent un bond du nombre de bicyclettes roulant dans la capitale. Une tendance de fond, partout en Ile-de-France. Il y a deux fois plus de trajets à vélo qu'à moto ou en scooter.

Plus de 840 000 trajets sont effectués chaque jour, en semaine en Ile-de-France

Un mardi matin dans Paris, à 8h45. De la rue d'Aubervilliers (Paris, XIXe) à la rue La Fayette (IXe et Xe), et de Sébastopol à Rivoli, les mêmes scènes se répètent aux heures de pointe : de longues files indiennes de cyclistes s'étendent sur les pistes protégées. Aux carrefours, de petits pelotons se forment, s'arrêtent, avant de poursuivre leur route.

Ce n'est pas qu'une impression. Le nombre de vélos a augmenté de 54 % entre septembre 2018 et septembre 2019, sur 56 sites équipés de compteurs par la mairie de Paris. En septembre, les compteurs enregistraient 1630 cyclistes quotidiens par tronçon en moyenne, contre 1030 un an plus tôt !

Là où de nouvelles pistes cyclables protégées ont été construites, la croissance est à deux chiffres. Rue de Rivoli, l'écran de l'appareil installé début septembre livre des données qui étonnent même les connaisseurs. 4570 vélos sont dénombrés chaque jour, avec un pic lors de la grève des transports du 13 septembre à 8340.

« Les cyclistes auparavant disséminés se rabattent sur les pistes sécurisées, observe Jean-Sébastien Catier, porte-parole de Paris en Selle. Sur un an ou deux, on manque encore de perspective, mais ces chiffres sont très encourageants ».

Plus de cyclistes en Ile-de-France que de passagers sur la ligne 1 du métro

Une analyse sur plusieurs années indique une hausse régulière de la pratique du vélo au quotidien. A Paris, la boucle de comptage la plus ancienne est située rue La Fayette. Sur ce long axe structurant du nord-est de Paris, la piste cyclable à voie unique a vu sa fréquentation croître de 161 % depuis 2014. La récente Enquête globale transports, réalisée à l'échelle de l'Ile-de-France, confirme l'essor du vélo urbain entre 2010 et 2018. Le nombre de déplacements quotidiens à bicyclette a augmenté de 30 % sur cette période. Plus de 840 000 trajets sont effectués chaque jour en semaine, soit deux fois plus qu'à moto ou à scooter (420 000 déplacements). Un chiffre supérieur à celui de la ligne 1 du métro, la plus fréquentée, qui transporte 750 000 passagers par jour !

« Un adage dit : " faites des aménagements cyclables de qualité, et vous aurez des cyclistes", savoure Christophe Najdovski, l'adjoint (EELV) aux transports de la Ville de Paris. On a la preuve que lorsque l'on donne les moyens aux gens de se déplacer vélo, ils le font. C'est une bonne nouvelle car ça permet de désaturer les transports. »

Converti au vélo depuis quatre mois, Pierre va quotidiennement au travail à bicyclette.

Parmi ces nouveaux cyclistes parisiens, Pierre ne passe pas inaperçu avec son vélo électrique équipé de... deux porte-bébés. Nous le rencontrons quai de Conti, sur la piste cyclable bidirectionnelle de la rive gauche.

« Je dépose mes deux enfants

dans des écoles différentes avant d'aller au travail, lance cet Américain de 43 ans, qui travaille dans la capitale. Au retour, je ne les reprends pas toujours tous les deux. Là, je n'ai que Salomé. » Pierre s'est converti au « vélotaf » depuis quatre mois.

« J'étais très voiture avant, mais Anne Hidalgo m'a convaincu, lance-t-il, enthousiaste. Il y a un vrai travail de réalisé pour la pratique du vélo. Je crois même que Paris peut devenir comme Amsterdam. » Cette conversion est allée jusqu'à la vente d'une des deux voitures du couple. Pédalant depuis le Louvre, il s'apprête à quitter la piste bidirectionnelle pour rejoindre la rue Saint-Jacques. « Ces nouvelles infrastructures sont vraiment bien faites et sécurisantes », souligne-t-il. Un seul bémol : « Les intersections, notamment avec les touristes qui ne sont pas forcément habitués et qui traversent sans regarder... » Mais pas de quoi enlever le sourire de Pierre : « Quelle vue quand même : le Louvre, la Seine... C'est beau ! »

Autre facteur, la grève des transports oblige nombre de parisiens à réaliser leurs trajets quotidiens à pied, à vélo, à trottinette, en partie ou en totalité, alors que certains prenaient le métro parfois pour parcourir la distance entre deux ou trois stations. Les ventes de vélos ces dernières semaines se sont d'ailleurs envolées.

Beaucoup de néo-cyclistes et néo-piétons redécouvrent Paris ...

Source : Le Parisien



Beaucoup de néo-cyclistes et néo-piétons redécouvrent Paris

Source : Le Parisien